

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association APLOMB (dénomination sociale) et de son client dans le cadre de la vente de matériaux, produits ou équipement de réemploi.

Toute acceptation du devis/bon de commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Les matériaux/produits/équipements vendus sont des biens d'occasion qui peuvent induire des exclusions de garanties dans les polices d'assurance construction de base (notamment décennale et dommage-ouvrage).

L'acheteur ne peut légitimement pas attendre que les biens d'occasion soient d'une qualité déterminée et de la meilleure espèce ou d'une espèce moyenne, puisqu'ils ont déjà été utilisés, qu'ils sont déposés dans le cadre d'opérations de déconstruction, et que leur prix est en conséquence peu élevé.

APLOMB s'engage à transmettre toutes les informations disponibles sur les matériaux donnés lorsque ceux-ci sont connus :

- Mention du caractère « d'occasion » des matériaux ;
- Fiche produit (issue du diagnostic ressources) ;
- Défauts résultant notamment de la dépose ;
- Fabricant d'origine et notice/fiche de sécurité si disponible ;
- Invitation à faire requalifier les matériaux (évaluer leurs performances techniques) avant toute remise en œuvre.

Article 2 : Prix

Les prix des marchandises sont soumis à la TVA et le prix de vente affiché est TTC.

La société APLOMB s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 3 : Commande

Une fois le devis signé avec la mention Bon pour accord et dès confirmation de l'acceptation par Aplomb, la totalité du montant de la commande doit être versé.

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur après son acceptation par Aplomb, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure ou la non qualité des matériaux, le règlement versé à la commande sera de plein droit acquis à Aplomb et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Une fois votre virement crédité, vous recevrez un mail de validation de commande, suivi de votre facture d'acompte et d'un appel ou d'un e-mail du magasin qui conviendra avec vous de votre enlèvement.

Article 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- par chèque ;
- par carte bancaire ;
- en espèce ;
- par virement bancaire pour les acomptes uniquement.

Le paiement comptant de la facture est exigé.

Le client doit payer sa facture :

- au moment de la validation de la commande ou le jour de l'enlèvement des marchandises lors du passage en caisse ;
- le jour de la réalisation de la prestation de service
- Paiement avant chargement ;

Signature client :

Article 5 : Consigne

Les éléments réutilisables servant au conditionnement des produits sont consignés : big bag, palette EUROPE, caisse grillagée, box... Un chèque de caution du montant correspondant au prix d'achat des éléments de conditionnement vous sera demandé lors de l'enlèvement des produits. Le chèque est encaissé au bout de 30 jours si l'élément n'est pas rendu.

Article 6 : Clause de réserve de propriété

La société APLOMB conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société APLOMB se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 7 : Stockage

APLOMB assure gratuitement le stockage dans un délai de 15 jours à compter de la validation de la commande. A l'expiration de ce délai, et après notification écrite d'APLOMB, les frais de stockage pourront être facturés au Client, à hauteur de 3€/m2/semaine.

Dans ce dernier cas, le stockage sera effectué aux risques et périls du Client. Conformément à la loi du 31 décembre 1903, après un an et un jour de non reprise des pièces en dépôt, ces dernières pourront être vendues selon le processus légal.

Article 8 : Livraison

La livraison est effectuée par la remise directe de la marchandise à l'acheteur en magasin.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- o l'allocation de dommages et intérêts ;
- o l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

Article 9 : Force majeure

La responsabilité de la société APLOMB ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 10 : Condition de retour

Le Client dispose d'un délai de 7 jours francs, à compter de la date de réception de la marchandise pour retourner ou directement échanger le ou les articles ne lui convenant pas, sous réserve d'être muni du ticket de caisse.

Aucun retour ne sera accepté et donc aucun avoir ne sera effectué si les produits retournés ont été visiblement utilisés ou endommagés du fait du client et que cette utilisation ou ces dommages rendent le produit impropre à la vente.

En cas de retour respectant les conditions mentionnées ci-dessus, APLOMB procédera à la création d'un avoir, valable 2 mois, du même montant que les produits retournés.

Article 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Grenoble, Pl. Firmin Gautier.